MAIRIE DE GARGAS
VAUCLUSE 84400

Tél: **04 90 74 12 70**
Fax: **04 90 04 61 66**
e-mail : **info@ville-gargas.fr**
www.ville-gargas.fr

N° 033U20032023

ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX SUR MAISON D'HABITATION
Pétitionnaire : SOL STRUCTURE TRAVAUX/INFRA BAT

Le Maire de la commune de GARGAS,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Rural,
Vu la demande reçue en mairie le 13/03/2023 de la Société SOL STRUCTURE TRAVAUX SPECIAUX/INFRA BAT représentée par Mme Océane MALIAPIN, 205 rue de l'industrie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE (tel : 01.64.19.64.64) en vue d'occuper temporairement le domaine public (une partie de la rue des lavandins, devant le n°340, au droit de la parcelle cadastrée section C n° 1525) pour réaliser les travaux sur la maison d'habitation de M. et Mme MANCEAU Lucien,
Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

ARRETE

Article 1 : Le déclarant est autorisé à occuper temporairement le domaine public (une partie de la rue des lavandins, devant le n°340, au droit de la parcelle cadastrée section C n° 1525) pour réaliser les travaux sur la maison d'habitation de M. et Mme MANCEAU Lucien, (chargement et déchargement de matériaux), à charge pour lui de rétablir les lieux en leur état initial.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier et le déclarant pourvoira à la signalisation du chantier jusqu'à l'achèvement des travaux de remise en état.

Article 3 : Le présent arrêté sera applicable du 14 mai 2023 8h au 5 juin 2023 18h, soit pour une durée de 3 semaines.

Article 4 : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Le déclarant sera tenu à réparer à ses frais toutes avaries pouvant être occasionnées aux installations du fait de l'occupation du Domaine Public.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire **: Société SOL STRUCTURE TRAVAUX SPECIAUX/INFRA BAT 205 rue de l'industrie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE**

Fait à GARGAS le 20 mars 2023

Le Maire

Laurence LE ROY

MAIRIE DE GARGAS 84 VAUCLUSE